

Question écrite du 26/04/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Le SPW Mobilité Infrastructure a débuté des travaux visant à améliorer la sécurité et la fluidité sur la N657 au niveau du Laboru entre Verviers et Theux. La sortie n° 7 permettant de connecter l'autoroute E42/A27 à la N657 est fermée jusqu'à fin juillet.

Une déviation a été mise en place pour permettre aux automobilistes de pouvoir circuler. Les automobilistes qui souhaitent se rendre à Theux, depuis Verviers par la Nationale, sont eux, obligés d'emprunter une déviation aussi. Celle-ci se fait via la bretelle d'autoroute.

Cette déviation pose des problèmes de sécurité, car elle ne tient pas compte de nombreux vélos et cyclomoteurs qui empruntent également ce tronçon. Dans l'état actuel des choses, ceux-ci n'ont d'autre choix que de suivre la déviation mise en place.

Bien que la population locale soit informée des travaux qui sont en cours et des déviations prévues, ce n'est pas le cas de tous. En effet, de nombreux touristes néerlandophones, ne connaissant pas bien la région, fréquentent également cette nationale à vélo. À défaut de connaître les chemins alternatifs, ils pourraient se retrouver sur l'autoroute.

Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des difficultés qu'engendrent les déviations mises en place pour les usagers faibles et les cyclistes ?

Compte-t-il prévoir un dispositif adapté pour les vélos et les cyclomoteurs afin qu'ils puissent circuler en toute sécurité ?

Réponse du 29/06/2021

de HENRY Philippe

Une signalisation (panneau F9 - route pour automobiles) a été mise en place au giratoire existant à l'entrée du chantier côté Verviers interdisant de facto aux cyclistes et vélomoteurs de passer.

Comme pour tous chantiers, le SPW flèche les itinéraires de déviation pour le « transit ». La circulation via desserte locale n'est en général pas indiquée afin d'éviter le passage des poids lourds. Elle est pratiquée par les « locaux » connaissant les lieux.

La direction des Routes de Verviers a proposé à la commune de Theux de flécher la déviation pour les cyclistes, vélomoteurs ... via une voirie communale (Fays), mais la proposition n'a pas été retenue par la Commune de Theux.

Concernant les piétons et les cyclistes, un cheminement (pied à terre), protégé par des barrières, a été mis en place dans l'accotement avec signalétique depuis le 29-04-2021.